



Trop perçu par agence immobiliere

Par **yanikblum**, le **17/02/2012 à 19:07**

Bonjour,
La caf a versé à l'agence immobilière qui gère ma location un an d'allocation logement. La société immobilière ne veut pas me reverser le trop perçu et le garde en avoir sous prétexte que j'ai souvent des retards de paiement. Ont-ils le droit? merci

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 19:12**

Bonjour,
Quel trop-perçu ?
L'Allocation Logement est versé directemnet auprès de l'agence en tant que participation à votre loyer.
L'agence ne devra reverser le "trop-perçu" comme vous dites, si vous quitter votre logement avant 1 an, mais à la CAF, pas à vous.

Par **yanikblum**, le **18/02/2012 à 10:13**

je me suis peut-etre mal expliqué. la caf a versé un an d'arriérés d'allocation. En effet, la caf a mis un an pour traiter mon dossier, le 9 Fevrier ils ont donc versé de janvier 2011 à Janvier 2012 a l'agence. Je voudrais récupérer les 2000 euros de trop perçu. merci de m'aider

Par **Marion2**, le **18/02/2012 à 11:14**

Bonjour,
Là, je comprends mieux.
Durant l'année 2011, aviez-vous réglé la totalité de votre loyer à l'agence ? (sans tenir compte des prestations CAF)

Par **yanikblum**, le **18/02/2012** à **14:48**

je suis à jour, mais j'ai eu des retards de paiements, dûs en partie à la longueur du traitement de mon dossier par la caf. C'est d'ailleurs l'argument de l'agence immobilière pour ne pas de rembourser. merci de m'aider